

Déclaration mensuelle/trimestrielle de TVA – Régime normal (n° 3310-CA3)

Accéder au Service en ligne

La déclaration n°3310-CA3-SD sert à déterminer au titre d'un mois ou d'un trimestre: – soit le montant de la TVA nette à payer; – soit le montant du crédit de TVA à reporter sur la CA3 suivante.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00